

REPUBLICQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL
« Rue des Marronniers barrée »
« A partir de l'Ensemble Municipal
jusqu' au « N° 4 Rue des Marronniers »

Le Maire de Buxières-les-Mines,

- VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 L2213-1 à L2213-4,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R.110 -1 et suivant, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28 dudit code,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992) modifiée et complétée ;
- VU** la demande de l'entreprise GIRAUD TP représentée par Monsieur AMADIEU Jocelyn « TSA 70011 » 69134 DARDILLY CEDEX,

Date d'affichage
19 juin 2025
Acte rendu exécutoire
19 juin 2025
Date de mise en ligne sur le site de la commune
19 juin 2025
Notifié le 19 juin 2025 à l'entreprise

Considérant que pour effectuer les travaux de branchement ENEDIS, il est nécessaire de barrer la Rue des Marronniers, de l'Ensemble Municipal jusqu'au N° 4.

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 30 juin 2025 et jusqu'au mardi 15 juillet 2025, durée des travaux, la Rue des Marronniers sera barrée à partir de l'Ensemble Municipal jusqu'au N° 4.

Article 2 : La signalisation aux droits et aux abords du chantier sera mise en place par l'entreprise chargée du chantier. La signalisation sera enlevée à la fin des travaux.

Article 3 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur et sera notifié à :

- Monsieur le commandant de Gendarmerie de Bourbon l'Archambault,
- L'entreprise,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.



Fait à Buxières les Mines,
Le 18 juin 2025

OLIVIER Brigitte,
Maire,

